



## Droit des contrats spéciaux et droit des entreprises en difficulté

**Durée: 7.00 heures**

*Formation à distance*

*Cette formation de 7h est scindée en 2 classes virtuelles de 3h30 chacune. À l'issue de chaque classe virtuelle, les participants sont invités à répondre à un quizz.*

### Profils des stagiaires

- administrateurs et mandataires judiciaires
- salariés des études AJMJ
- autres professionnels

### Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- déterminer le sort des obligations spéciales en cas de procédure collective d'une partie au contrat
- maîtriser le traitement des contrats spéciaux en cours les plus usuels par le droit des entreprises en difficulté.

### Contenu de la formation

- 1ère partie Le droit des obligations spéciales et la procédure collective (2h30)
  - I Les obligations de préservation d'un bien
    - A La typologie des obligations de conservation
    - L'obligation de conservation
    - L'obligation d'entretien
    - B Le traitement de l'obligation de conservation en procédure collective
    - Le débiteur de l'obligation placé sous procédure collective
    - Le créancier de l'obligation placé sous procédure collective
  - II Les obligations de garantie
    - A La typologie des obligations de garantie
    - La garantie des vices cachés
    - La garantie d'éviction
    - La garantie de délivrance conforme

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- B Le traitement des obligations de garantie en procédure collective
- Le débiteur de l'obligation placé sous procédure collective
- Le créancier de l'obligation placé sous procédure collective
- III Les obligations bénéficiant d'un traitement spécial
- A L'obligation de restitution
- La restitution d'un bien meuble
- La restitution d'un bien immeuble
- B L'obligation de payer
- À la charge du débiteur placé sous procédure collective
- À la charge du contractant du débiteur placé sous procédure collective
- 2ème partie Le traitement des contrats spéciaux en procédure collective (3h30)
  - I Les contrats spéciaux transférant la propriété
  - A. La vente
  - Exécutée avant l'ouverture de la procédure collective
  - Exécutée pendant la procédure collective
  - B La fiducie
  - Efficace en procédure collective
  - Paralysée en procédure collective
  - II Les contrats spéciaux portant sur l'utilisation du bien
  - A Le prêt
  - Le prêt d'un bien
  - Le prêt d'argent
  - B le bail
  - Des locaux professionnels
  - d'un bien
  - III Les contrats spéciaux de service
  - A Le contrat d'entreprise
  - L'entreprise en difficulté débitrice d'un service
  - L'entreprise en difficulté créancière d'un service
  - B Le mandat
  - L'entreprise débitrice mandataire
  - L'entreprise débitrice mandant
- 3ème partie : Revue de jurisprudence des 6 derniers mois (1h)

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Sarah FARHI

Maître de conférences à la Faculté de Droit de Toulon

Co-responsable du Master I Droit des Affaires

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnajmj.fr](mailto:centreformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



## Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle virtuelle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés par l'intervenant
- Intervention orale
- Etude de cas concrets et résolution de cas pratiques
- Echanges interactifs avec les participants
- Mise à disposition en ligne de documents supports de la formation sur l'extranet des participants

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargements numériques)
- QCM réalisé à l'issue de chaque classe virtuelle
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

## Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

### Lieu de la formation

Classe virtuelle

### Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

### Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

### Effectifs et tarifs

## Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnajmj.fr](mailto:centreformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



### Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

### Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

*Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.*

### Indicateur de résultat

satisfaction clients: à venir

MAJ du programme: **V1 06/01/2025**